



## CONVOCATION

Madame, Monsieur,

Vous êtes attendu-e- le

**Mardi 6 décembre 2022**  
**À 20h00 à la salle du Conseil**

### *Ordre du jour*

1. Appel nominal
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du 11 octobre 2022
4. Assermentations et démissions éventuelles
5. Lecture des lettres et propositions individuelles (par écrit jusqu'au 2 décembre 2022)
6. Communications du bureau et de la Municipalité
7. Elections statutaires
8. Préavis 06/2022 : Budget 2023
9. Rapports des délégués aux associations intercommunales
10. Divers

Une agape sera servie après le Conseil.

Romainmôtier-Envy, le 24 novembre 2022

Le Président  
*Manuel Siggen*

*Nous rappelons la nécessité de la participation de chacune et chacun. Le Conseil ne peut délibérer que si plus d'un tiers de ses membres est présent (art. 43 du règlement pour le Conseil général). Si ce quorum n'est pas atteint, la séance est annulée et reportée. Toute personne ne désirant ou ne pouvant plus faire partie du Conseil général est invitée à le faire savoir par lettre de démission adressée au Président du Conseil.*